



# le point sur...



**Rétro de la 2<sup>ème</sup> année  
du mandat  
mars 2016**

# Depuis le mois de mars 2015... quelles ont été les actions de la Municipalité ?

## LA COMMUNE :

Se réunit dans 12 séances du Conseil Municipal.

Procède à 8 mariages.

Poursuit les aménagements sur le talus du kiosque... qui souffrira de la canicule.

Réalise des aménagements pratiques dans le service « garderie ».

Apprécie la rénovation de l'allée des Aulnes et « les Carrières » par VOGELIS.

Relampe les classes de la Maternelle aux fins d'économie.

Est aux côtés des Associations par une présence aux assemblées générales, dans les visites sur terrains, dans les portes ouvertes programmées, à la Foire, au Chalet de la Poudrière, marche populaire, raid équestre, etc

N'augmente pas les taux de la fiscalité (21.62 % Taxe d'Habitation - 13.26 % Taxe Foncière sur le Bâti - 20.34 % Taxe Foncière sur le Non Bâti).

N'augmente pas le tarif du m<sup>3</sup> d'eau : 1.15 € H.T.

Poursuit chaque mois les « jeudis récréatifs » auprès des Aînés. Le goûter est offert avec les produits des commerces locaux.

Va visiter le CFA dans ses « portes ouvertes ».

Reste proche du Monde des Combattants dans les cérémonies patriotiques.

Honore Vital BONATO « médaille d'or de la Légion Vosgienne ».

Réalise la nouvelle rue du GRAND CLOS qui apporte confort et sécurité, après avoir reçu les riverains de la même rue. Montant TTC de 545 721.00 €.

Remercie les Instances pour l'apport de subventions dans cette opération : 12 242 € (ETAT) - 30 000 € (Conseil Départemental).

Maintient les NAP non obligatoires et gratuites pour tous. Coût de 50 000 €

Vote la mutualisation des services entre la C2VRM et les Communes Membres.

Signe une convention d'adhésion avec le service professionnel du Centre de Gestion en matière d'archivage.

Rédige de nouveaux baux avec les opérateurs utilisateurs du pylône « 12 impasse du Château » (toujours en cours !).

Vote la subvention complémentaire de 400.00 € pour permettre au groupe scolaire de boucler son budget « voyage classe en Normandie ».

Apporte le coup de main technique au « Verger patrimonial » chaque fois que demandé par le CAPSC.

Apporte le coup de main technique dans la tonte répétée du terrain de foot.

Vote les 1 000.00 € à la Maternelle pour le « coin d'imitation dans la BCD ».

Vote une nouvelle organisation de la semaine scolaire et place les NAP le mardi après-midi *en tenant compte de la gestion... des écoliers, des agents, des animateurs et des locaux.*

Maintient les Champs Golots.

Vote un forfait de 1 € la garderie (selon horaire établi) et précise sur ce sujet (*compte tenu de la réaction de 2 ou 3 parents qui s'étonnent de tel tarif*) que

- il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité
- les NAP sont gratuites pour tous les écoliers
- le forfait de 1 € est acceptable en comparaison du coût d'une gardienne agréée. L'heure coûte 3.81 € (2.70 € brut + 1.11 € de charges).

Dans l'hypothèse où l'enfant est gardé de 15 H 45 à 18 h 30, le coût revient à 2.75 h X 3.81 € = 10.48 € (sans parler de l'indemnité kilométrique, sans parler de l'indemnité d'entretien) **CONTRE 2 € en garderie municipale !!!**

Répète que la garderie ferme à 18 h 30. Pour les quelques parents qui ne viennent pas rechercher leurs enfants (et obligent les agents à rester à leur poste) il est fait application d'un coût de 10 € pour tout dépassement d'horaires sachant que toute fraction d'heure commencée est due.

En reconnaissant la difficulté économique qui peut peser sur le commerce en général : applique une baisse de 29.75 % sur le loyer du commerce local « La Caverne aux Sarcus ».

Vote (en mars 2015) les subventions pour 9 330 € au Monde associatif.

Fait application de la Loi entrée en vigueur le 01.07.2013 en cas de fuite d'eau en aval du compteur d'eau.

Vote le règlement de mise à disposition de matériel communal aux Associations et aux écoles d'Archers.

Vote les dotations au monde scolaire :

- 35.00 €/enfant/an de frais de scolarité (Maternelle et Groupe Scolaire)
- 15.00 €/enfant le crédit/livres (Groupe Scolaire)
- 230.00 € le crédit bibliothèque (Groupe Scolaire)
- 250.00 € le crédit/livres BCD (Maternelle)
- 500.00 € de petit équipement (Groupe Scolaire)
- 300.00 € de petit équipement (Maternelle)
- 200.00 € « crédit de direction »/an/établissement
- 70.00 €/enfant/scolarité « bourse déplacée »
- 10.00 €/enfant « bourse d'activités culturelles »
- 40.00 €/enfant « bourse scolaire » (Secondaire)
- 36.00 €/enfant « bourse linguistique »

Vote en MARS 2015 la participation de 7.50 €/enfant/20 jours pour les centres aérés et 8.00 € en MARS 2016.

Installe des hôtels à insectes à différents endroits du territoire.

**Adresse** à chaque Aîné une carte d'anniversaire à partir de 70 ans.

**Reçoit** les Instances Départementales et Préfectorales dans « la Sécurité Routière ».

**Régale** les Aînés de 70 ans lors du repas annuel (1<sup>er</sup> dimanche après Pâques).

**Participe** (et est nominée) au concours « les Trophées de l'Eau » organisé par l'Agence de l'Eau.

**Participe** (et n'est pas retenue) au concours « nos belles Mairies de France ».

**Travaille** sur le devenir de l'ancienne Mairie pour le transformer en pôle socio culturel.

**Sort** l'agenda annuel entièrement sponsorisé.

**Continue à travailler** le programme de l'EAU avec le Département et l'Agence de l'Eau.

**Reçoit** la Gendarmerie pour informer les Aînés.

**Apporte** la sécurité routière (réglementaire) au droit du site papeterie « on ne fait pas ce que l'on veut, mais ce que l'on doit avec les normes imposées ».

**Reçoit** les nouveau-nés de l'année.

**Honore** les noces de diamant de Mimi et Lulu BERNEZ.

**Assiste** à la remise des Médailles du travail à MUNSKJO et SITPA.

**Reçoit** le CAUF pour travailler sur le réaménagement de la traversée de la Commune.

**Dit « OUI MAIS »** à l'usine de mécanisation sur une Commune voisine : *interdit le transit et le trafic routier* sur la VC n° 1 non structurée et non dimensionnée pour recevoir des tonnages supérieurs à 75 T.

**Organise** pour les Commerçants une réunion d'information sur la Loi « accessibilité dans les ERP » (Etablissements Reçevant du Public).

**Refait** une santé à la pelouse du stade et **apprécie** l'aide des services municipaux spinaliens.

**Vote** la baisse des loyers communaux pour les rendre plus attractifs.

**Reçoit** les jobs d'été annuels dans les Services Techniques (Étudiants majeurs d'Arches).

**Récompense** les maisons fleuries dans le concours local.

**Assiste** avec assiduité à la construction de la station d'épuration.

**Offre** lors de chaque mariage une « Image d'Épinal » et le procès-verbal de la cérémonie sur Vélin d'Arches

**Bascule** à la Communauté de Brigades de Xertigny.

**Attribue** 428 stères d'affouages.

**Dépense beaucoup trop d'énergie** pour faire respecter par les privés les règles relatives aux chiens, chats, mouches intempestives, vaches, fumées de jardin, haies à tailler, berges et cours d'eau à entretenir...

**Installe** des ralentisseurs au droit de l'école maternelle et place la zone en 30 km/h

**Achète** des panneaux de basket mobiles et réglables pour les écoles.

**Souhaite** la bienvenue à CODEPA rue d'Épinal.

**Prend acte** de la démission de Nicolas MASSON

au sein du Conseil Municipal pour indisponibilité totale « *mon activité professionnelle ne me permet pas de participer à la vie municipale comme je l'aurais réellement souhaité* ». Avec effet au 26.08.2015.

**Continue** à soutenir le point « bibliothèque » dans l'espace associatif. **Lui vote** un budget de 1 000 € pour l'achat de nouveaux livres. **Remercie** ses deux animatrices Joëlle et Nicole. « *Un jour elles vont déménager avec quel plaisir dans le Pôle socio culturel* ».

**Rencontre** le monde associatif « *ces bénévoles assidus, dynamiques, enthousiastes, qui ont le sens de la réussite !* »

**Accueille** les nouveaux habitants « *vous avez fait le choix d'une Commune riche d'un passé historique et d'un présent économique* ».

**Réalise** des travaux d'aménagement « A terminer !  
rue du Pâquis ».

**Apporte** un généreux et efficace coup de lifting au parking de la Gare !

**Offre** de nouveaux locaux au CAPCS chemin du Pêcheur.

**Offre** une « Image d'Épinal » à chaque Apprenti du CFA lors de la remise des diplômes CAP/BTS.

**Met en place** un radar pédagogique mobile sur le territoire.

**N'oublie pas** de recevoir Saint-Nicolas et... son compère.

**Vote** l'élargissement d'une partie de la rue du Levrage et dans la suite immédiate du chantier...

**Vote** la mise en « sens unique » de la rue du Pont des Nauves.

**Signe** les marchés de cet élargissement : VRD 57 420.00 € H.T. + Réseaux secs 16 945.00 € H.T.

**Et remercie** les Instances pour l'attribution des subventions : L'ÉTAT 13 972 € ; 3 198 € Conseil Départemental.

**Demande** au Département une réflexion sur la sortie de l'échangeur et sur l'aire de covoiturage sauvage de la rue d'Épinal. Le travail avance en concertation entre les deux Instances.

**Honore** Daniel DEMURGER « Croix du Combattant ».

**Distribue** 215 colis aux Aînés au moment de NOËL *confectionnés avec les commerçants de la localité.*

**Rassemble** le Personnel Communal dans une manifestation conviviale de fin d'année.

**Vote** la nouvelle carte d'intercommunalité sur les arguments suivants.

*Représenter une force plus importante du territoire au sein de la nouvelle Région du Grand Est, vouloir une structure forte en face des métropoles mises en place, replacer Épinal au centre de la nouvelle entité, proposer aux habitants d'Arches les équipements d'Épinal aux tarifs de l'Agglo ; fusionner plutôt qu'adhérer afin d'imposer les projets et non subir ; en matière de fiscalité le Député-MAIRE Michel HEINRICHI Président de l'Agglo s'est engagé en annonçant*

*« pas de baisses de recettes pour la Commune, pas d'augmentation de la fiscalité des ménages, une fiscalité des entreprises lissée sur 12 ans, une allocation compensatrice versée par l'Agglo dès l'instant où la Commune baisse ses taux ».*

Vote une subvention de 2 160,00 € au projet « Grand Nord » du Groupe scolaire.

Décerne la Médaille d'Argent d'honneur communale à Delphine DRUAUX.

Acquiert des terrains et bois utiles aux aménagements nécessaires.

Vend les produits façonnés proposés par l'ONE.

N'acquiert pas la maison sise 57 rue d'Épinal estimée à 90 000 € par l'Hôtel des Impôts et voulue à 110 000 € par le propriétaire.

Décerne la médaille d'honneur de la Ville à Jean-Paul LACOTE pour son investissement/ action auprès de la jeunesse et le monde footballistique.

Met en place des canisacs pour les chiens ou plutôt leurs maîtres.

*Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal (chien chat cheval) de procéder immédiatement et par tout moyen approprié au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur toute partie de la voie publique. En cas de non-respect une amende de 30 € sera appliquée sur constat des faits dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.*

Organise le recensement obligatoire autour du coordinateur Hervé Hans. Anne, Dominique et Guylaine ont procédé à la collecte.

Met à la une Mélody GORNET pour son premier roman « Tout revivre ».

Signe les marchés « désamiantage » de la toiture communale du 8 à Huit : 29 500 € H.T. et « réfection de la toiture » : 41 246,08 € H.T. Et remercie l'ÉTAT pour l'attribution d'une subvention de 26 670 €

Décide de signer un bail écrit avec le GAEC utilisateur des terrains communaux (Près de 2 HA) « rue de Rebeaumont ».

Prend acte de la démission de Géraldine ROUX Conseillère Municipale pour raison de déménagement dans une autre Commune. Avec effet au 06.01.2016.

Engage la procédure ERP dans les bâtiments publics.

Engage la procédure nécessaire dans le périmètre de protection de captage d'eau potable.

Accepte les devis de restauration (extérieure et intérieure) du club-house

Lance les consultations obligatoires et réglementaires pour

- l'acquisition d'un tractopelle - la réhabilitation de la maison communale 12 impasse du Château - le choix du maître d'œuvre dans la réhabilitation de la maison communale sise 570 rue de la Garde de Dieu (ancienne école) dont la cloche sera sauvegardée - le pôle socio culturel (ancienne mairie) - le relevage des tombes en état d'abandon (2<sup>e</sup> phase).

Travaille le projet de réaliser un terrain multisports à destination des écoliers, des ados et pourquoi pas des adultes.

Reçoit en réunion de travail/échange ses Conseillers Départementaux Yannick VILLEMIN et Ghislaine JEANDEL-BALONGUE.

Apporte une nouvelle luminosité à la rue des Mazerey grâce à la coupe des sapinières qui la surplombaient. Le chantier a été entièrement géré par Benoît DURAND délégué et compétent dans le domaine « forêt/environnement ».

Remercie les diverses Instances pour les subventions attribuées :

Etat : 76 666,37 € (quartier de la Mairie). 12 242 € (Rue du Grand Clos). 13 972 € (rue du Levraye).

Région Lorraine : 12 500 € (solde du quartier de la Mairie). 46 959,42 € (vestiaires du foot).

Conseil Départemental : 18 028 € (solde des vestiaires). 31 500 € (solde rue du Faubourg).

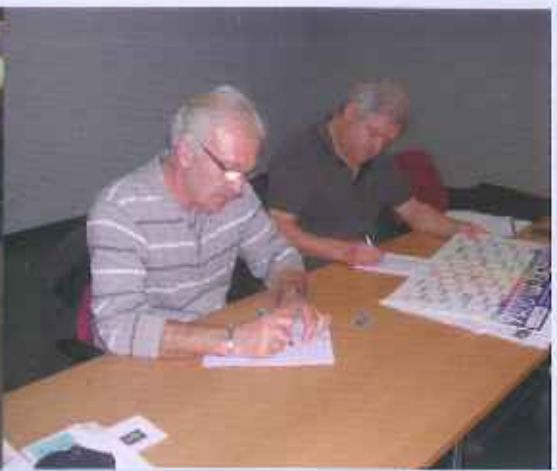
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : 78 338,62 € (rue du Faubourg).

Commune d'Archettes : 16 185,28 € (participation à la construction de la Station d'Épuration « Arches Archettes »).

Fédération Française de Foot : 10 000 € (vestiaires).



Accueil des nouveau-nés



*Avec le monde associatif*



*Avec les riverains du Grand Clos.*



*Accueil des nouveaux habitants.*



*Du basket pour les écoles.*



*Elus et agents ensemble.*



*Dans les NAP.*



*Les jeudis récréatifs*



*Les Agents du recensement*



*Les Champs golots*





*Saint-Nicolas*



*Noces de diamant*



*GORNET Porte-Drapeau*



*Quartier du Paquis*

*Avant*

*Pendant*



*Sécurité routière avec l'ETAT*



*Rue terminée*



*Pour mieux ralentir*



*Nouveau parking à la gare*





VITAL Bonato honoré.

**Occupation du domaine public :** l'autorisation d'occupation doit être écrite. Arrêté du Conseil d'Etat du 19.06.2015 n° 369558 : une convention d'occupation du domaine public ne peut être tacite et doit revêtir un caractère écrit. A défaut d'écrit il y a irrégularité.

**Occupation du domaine forestier :** par délibération du 18.02.2016 le Conseil Municipal dit que toutes les interventions sont soumises à autorisation municipale. L'application en est faite par le Technicien ONF et le délégué « forêts » (Benoît DURAND) Certaines sont payantes (stockage, passage...), d'autres ne le sont pas mais restent soumises à autorisation : marche et/ou courses associatives, coupes d'arbres. Les demandes émanant des privés ou associations sont étudiées avec bon sens en fonction des nécessités émises et la Municipalité n'est pas bornée dans ses autorisations.

#### La boue sur chaussée

Art. R 116-2 alinéa 4 du Code de la Voirie routière ; modifié par la Loi n° 92-1336 du 16.12.1992 Art 326 JORF 23.12.1992 en vigueur le 01.03.1994.  
*Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public.*

#### Stationnement sur trottoir :

Article R417-11 du Code de la Route :  
*Est considéré comme très gênant pour la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé à l'exception des cycles à pédalage assisté sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs.*  
*Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>e</sup> classe.*  
*Amende forfaitaire de 135 €.*

#### La rue n'est pas un terrain de jeux

Plusieurs parents laissent leurs jeunes enfants jouer sur la chaussée publique.  
Plusieurs enfants circulent à vélo sans aucun respect du Code de la Route (ne s'arrêtent pas à un stop, traversent la rue sans vérifier la circulation, roulent la nuit sans feux...)  
Attention aux responsabilités si un incident/accident survient.

#### Rue du Pont des Nauves : SENS UNIQUE

Sitôt terminée la réhabilitation d'une partie de la rue du Levraye, la rue du Pont des Nauves sera mise en « sens unique » dans le sens descendant : depuis le carrefour avec la rue de Hadol vers la rue du Levraye. Le sens montant depuis la descente de Laménil vers la rue de Hadol sera donc INTERDIT.  
Un « STOP » sera installé au bas de la descente de Laménil.

#### Un service d'accueil le mercredi après-midi ?

\* Un service d'accueil avait été voulu à Archettes ; une mutualisation avait été concrétisée entre les Communes Arches Archettes Pouxoux. Prise en charge des frais de transport vers Archettes par la Municipalité d'Arches (pour les enfants d'Arches certes). FAUTE DE PARTICIPANTS, l'accueil a été annulé.

\* La Municipalité (lors du mandat 2008-2014) avait installé un accueil le mercredi en créant spécifiquement un poste d'animateur. Le sondage de l'époque avait encouragé les Flus dans ce sens. La réalité a été à l'inverse de toute attente ! FAUTE DE PARTICIPANTS, à l'issue d'une année, l'accueil a été annulé et le poste a été fermé.

\* Aujourd'hui ? Pour les mêmes raisons, la Municipalité ne mettra pas en place de centre d'accueil le mercredi (ou un autre jour). Il ne peut être envisagé de mettre deux Agents Municipaux (c'est la règle) à disposition pour n'avoir que 2 ou 3 enfants audit accueil.

\* La Municipalité ne réalisera pas de sondage pour savoir qui est intéressé ou pas. Elle ne peut faire confiance aux résultats. L'engouement exprimé par sondage est vite neutralisé dès qu'il s'agit de passer à la concrétisation.